

La forêt, la machette et le billet de banque

**Problématique du colonat agricole
en région d'économie de plantation :
l'exemple du système de production baule
(Côte d'Ivoire forestière)**

Michel LESOURD

Géographe, Université de Rouen, rue Lavoisier, BP 32, 76130 Mont-Saint-Aignan

RÉSUMÉ

Le système de production baule dans les zones de colonisation agricole de Côte d'Ivoire forestière, et particulièrement du Sud-Ouest, est remarquablement efficace. Il repose sur une capacité d'acquisition foncière supérieure à celle des immigrants d'autres groupes (Nord Côte d'Ivoire, Mali, Burkina Faso) et d'une mise en valeur plus rapide. L'utilisation du sol, à accentuation cacaoyère, reste classiquement dominée par l'igname et d'autres vivriers. Ces petites et moyennes plantations s'intègrent dans un système spatial et économique dans lequel le village de départ garde le rôle central, l'exploitation pionnière apparaissant comme un des pôles de revenus d'une plus vaste entreprise de production.

MOTS-CLÉS : Côte d'Ivoire — Baule — Économie de plantation — Colonisation agricole — Contrôle foncier — Polyculture — Inégalités socio-économiques.

ABSTRACT

*The forest, the machete and the banknote.
The agricultural settlement question in small land holdings
of Baule farming system (rain-forest Ivory Coast)*

The Baule farming system in agricultural settlement lands in forested Ivory Coast, especially in the South West, is remarkably efficient. It is based upon a land control capacity higher than the one of other immigrant ethnic groups (Northern Ivory Coast, Mali, Burkina Faso) and a faster reclaiming of the land. Land use, where cocoa prevails, remains mainly characterized by the usual cultivation of yam and other food crops. These peasant and small holdings are integrated in an economic and spatial system in which the native village holds a determining part. Pioneer reclaiming of the land then becomes one source of income in a wider venture.

KEY WORDS : Ivory Coast — Baule — Small holding economic system — Agricultural settlement — Land control — Polycultural crops system — Socio-economic inequalities.

Parmi les dynamismes socio-économiques observables en Afrique tropicale, la colonisation agricole de terres «vierges» dans la zone de la forêt dense

sempervirente est certainement l'un des plus spectaculaires. Cette conquête est particulièrement importante en Côte d'Ivoire forestière. La Basse Côte accueille en effet, depuis plusieurs décennies, des populations venues de régions plus septentrionales. Défrichant et plantant des cultures de rente, elles ont bouleversé les systèmes de production existant, systèmes tournés essentiellement vers la production de vivriers. Tel est le cas des populations baule, venues du centre de la Côte d'Ivoire, d'un pays de savanes humides et de mosaïque forêt-savane.

Dans le système de production traditionnel baule, la place des vivriers est essentielle. La dimension des unités de production et la production elle-même restent, sauf quelques exceptions, modestes. Au contraire, l'originalité du système de production en zone pionnière, est de reposer sur de vastes disponibilités en terre et une forte mobilisation de main-d'œuvre. Ces deux aspects, secondaires en pays Baule, apparaissent, notamment dans les secteurs récemment colonisés du Sud-Ouest ivoirien (sous-préfectures de Soubré, Taï, Buyo, San Pedro) comme les éléments majeurs du système.

Depuis les années 1950, les Baule ont entrepris un vaste mouvement diffus de colonisation agricole en Côte d'Ivoire forestière. D'abord discret et limité aux marges du pays Baule, il s'est étendu, particulièrement dans les régions Centre-Ouest et Sud-Ouest. Les agriculteurs les plus entreprenants, saisissant l'opportunité offerte par les hauts cours du café et du cacao, et encouragés par l'État ivoirien, sont devenus planteurs. En 1975, 36,6 % des Baule de Côte d'Ivoire étaient recensés hors de leur région d'origine. Si l'exode rural est important (43,9 % des migrants), le plus grand nombre (265 299, soit 56,1 %) s'est installé en milieu rural, principalement comme planteurs de café-cacao. Nul autre groupe ivoirien n'affirme autant sa présence sur le territoire national, mais c'est dans le Centre-Ouest et le Sud-Ouest que le mouvement est le plus spectaculaire, la comparaison avec les effectifs autochtones et les autres allochtones confirmant cette nouvelle répartition (1).

La réussite économique des colons baule est remarquable. S'ils ne sont pas parvenus à égaler les résultats financiers des «grands» planteurs autochtones anyi, abe, bete (2) du sud-est et de l'ouest, ils réalisent des performances suffisamment significatives qui les placent aujourd'hui en tête des colons venus des marges forestières et des savanes septentrionales. Dans la seule région du Sud-Ouest, leurs revenus bruts d'exploitation peuvent, après une décennie d'exploitation, être considérables. Dans les sous-préfectures de Soubré et Buyo (3), des planteurs ayant pratiqué leur premier défrichement entre 1967 et 1970 obtenaient en 1980, un revenu brut supérieur à 2 millions de FCFA. Sur un échantillon de 40 planteurs, les résultats étaient les suivants (tabl. I) :

TABLEAU I

NOMBRE DE PLANTEURS	REVENU BRUT ANNUEL (F. CFA)
1	3 000 000
1	2 850 000
3	2 000 000 à 2 500 000
6	1 500 000 à 2 000 000
6	1 000 000 à 1 500 000
14	500 000 à 1 000 000
9	moins de 500 000

Toujours dans le Sud-Ouest, F. RUF (1985) insiste, à propos du village bakwe de Tuih sur les revenus des Baule, toujours très supérieurs à ceux des autres allochtones, mais aussi des autochtones (tabl. II) :

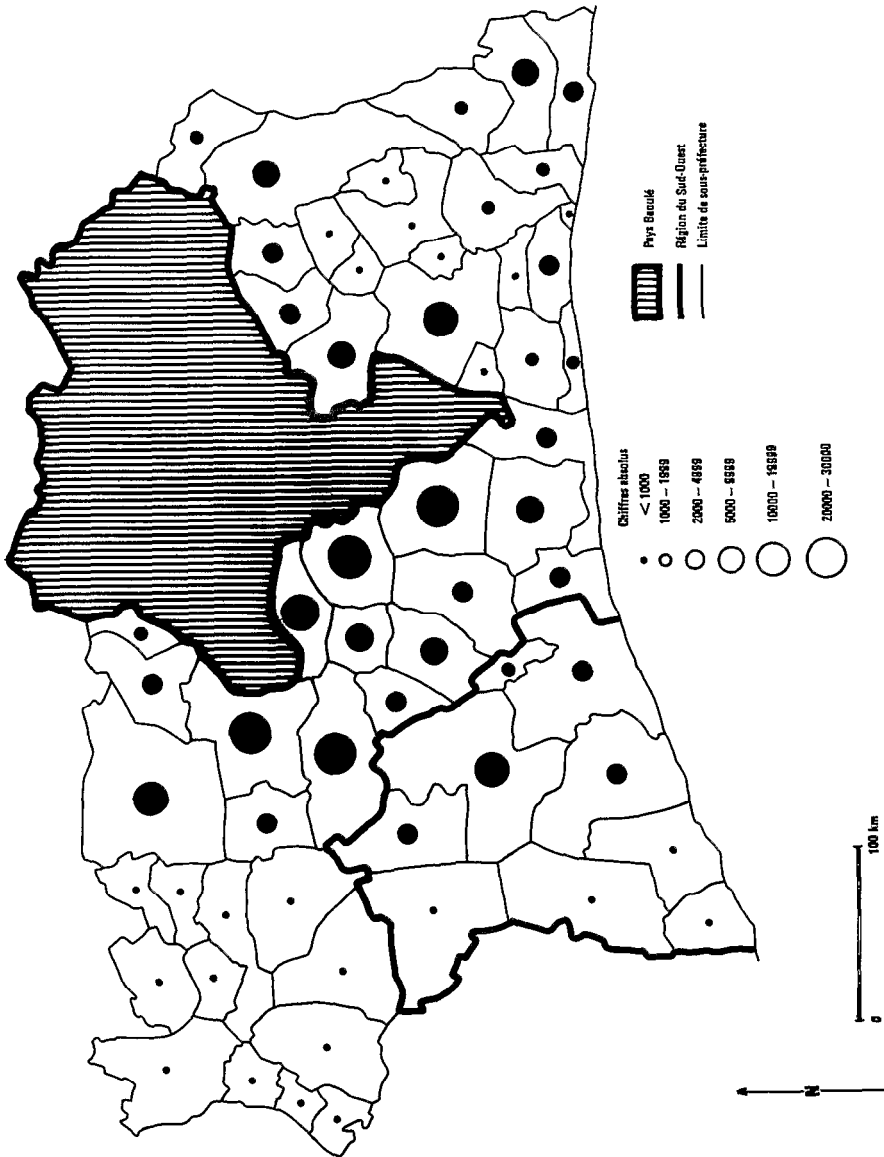


FIG. 1. — Répartition des Baule allochtones en zone forestière (population rurale) 1975

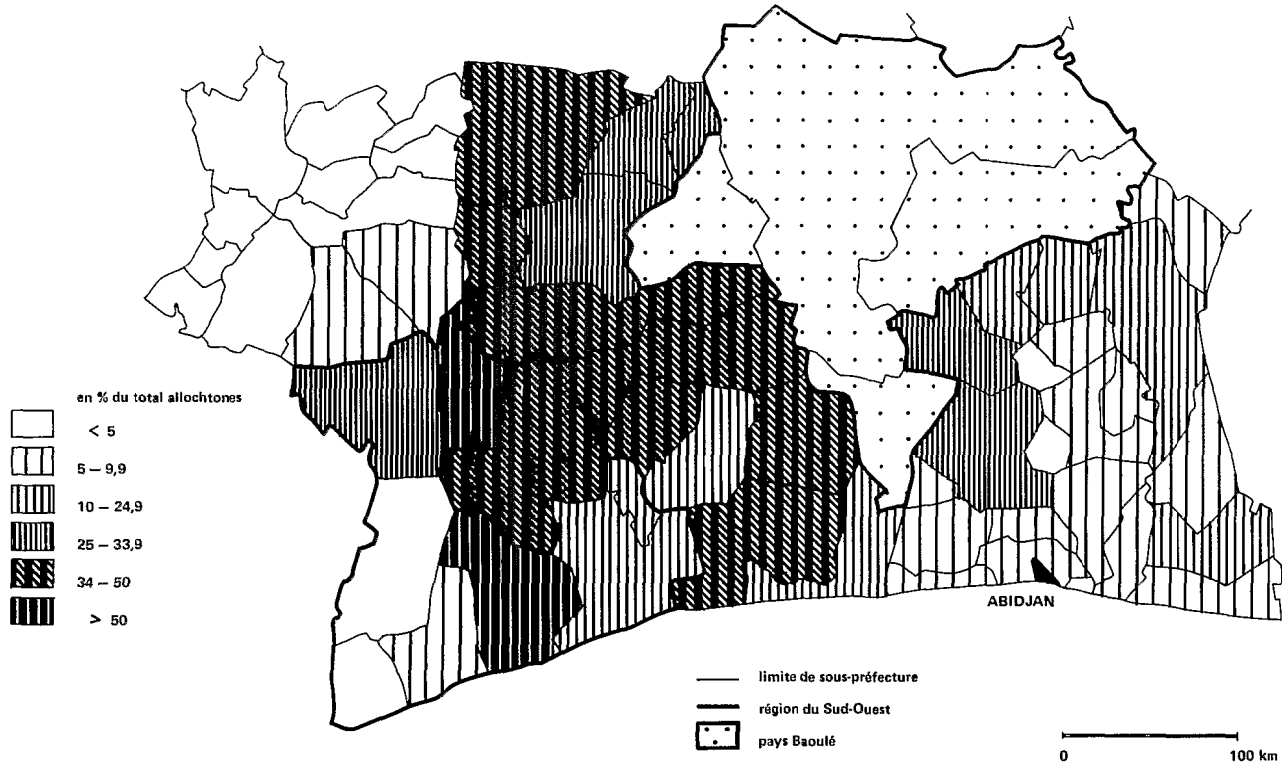


FIG. 2. — Allochtones baule et autres allochtones en milieu rural en Côte d'Ivoire forestière, 1975

TABLEAU II

ETHNIE	REVENU BRUT D'EXPLOITATION (1981-82)
Bakwe	65 210
Autres allochtones	87 700
Baule	142 300 F. CFA

Ph. LÉNA (1979) avait également fait ressortir la remarquable réussite Baule par rapport aux autochtones et aux autres immigrants installés à l'ouest de Soubré. Des recherches menées dans le Sud-Est forestier confirment indirectement cette réussite agricole : J.-L. CHALÉARD (1979) insiste sur la dimension des plantations baule en pays Abe, «supérieure à la moyenne des superficies des autres allochtones et égale à celles des autochtones». C. HOUZIAUX (1985) montre que l'alloène baule en pays Abure est celui qui a la plus grande surface agricole utilisée.

Au total, si l'inégalité des revenus reste la règle, la réussite économique apparaît incontestable. Une telle permanence dans l'entreprise agricole baule n'est pas le fait du hasard. Divers facteurs y contribuent, en particulier une stratégie foncière originale et plusieurs éléments d'un système de production très efficace.

UNE STRATÉGIE FONCIÈRE EXCEPTIONNELLE

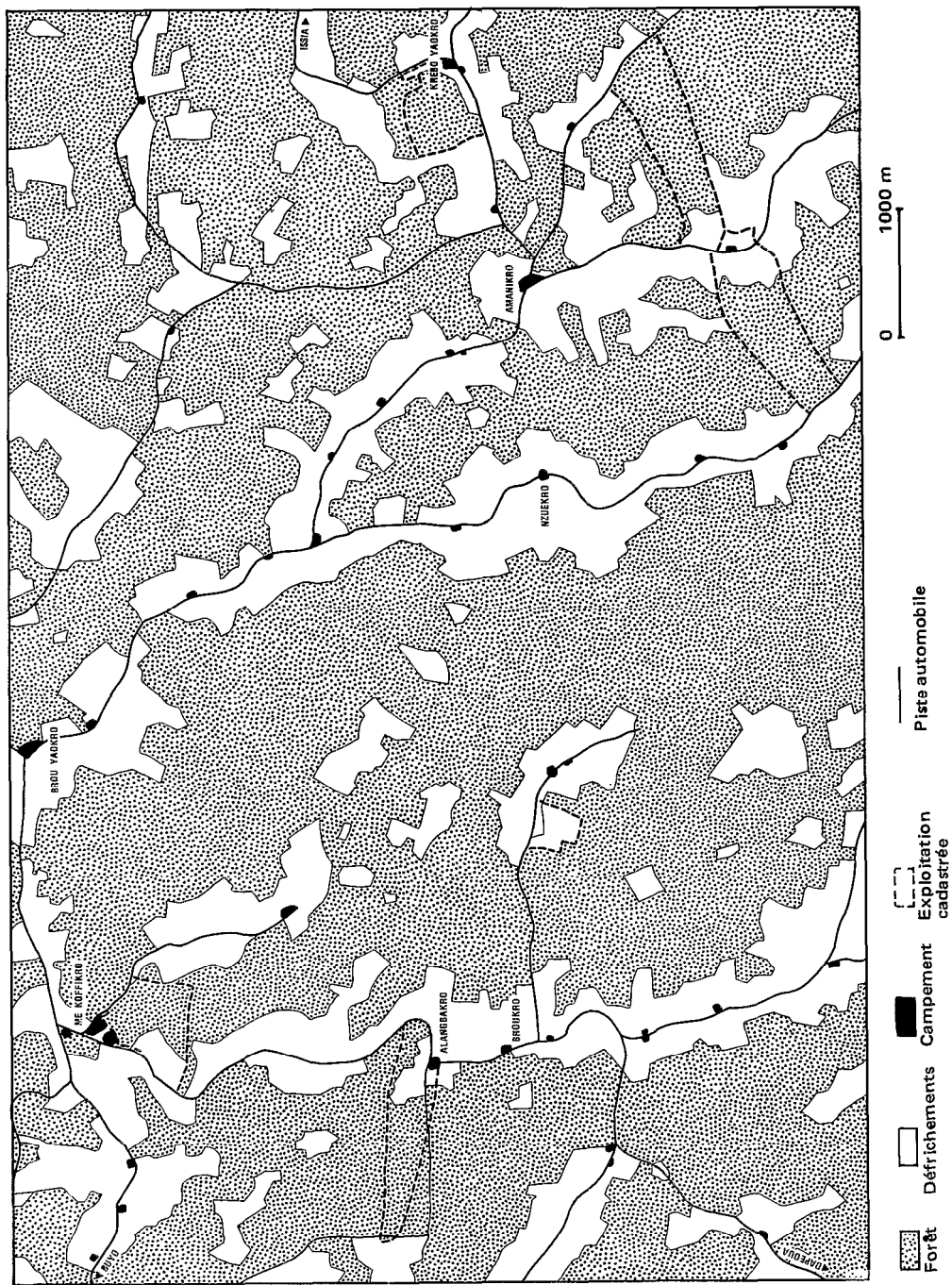
Une des causes fondamentales de la réussite des Baule tient à leur capacité de disposer de vastes terres à défricher et mettre en valeur. Sans atteindre les disponibilités foncières des autochtones qui les ont accueillis, ils surclassent les autres allochtones dans la «course à la forêt». Ils obtiennent les lots les plus importants, pour eux-mêmes, mais aussi pour leurs «frères». Leur «stratégie du campement» leur permet de contrôler les pistes et de s'isoler des autochtones. Cette stratégie commande, toutefois, l'inégalité de la distribution foncière entre Baule et la reproduction du fait migratoire.

L'offensive baule ou «camper dans ses terres»

Carrefour et campement

Plusieurs types d'installation doivent être distingués, qui dépendent des décisions et des disponibilités en terre du village d'accueil. Dans les zones pionnières de Soubré et Buyo (pays Bakwe et Bete), les Baule se sont installés à peu près où bon leur semblait : la place ne manquait pas et les autochtones faisaient preuve d'un grand libéralisme. Ils recherchaient les terres les plus éloignées du village, au contraire des pionniers malinke ou dyula qui s'installaient plus volontiers à proximité des autochtones, ayant souci de commercer avec eux (4).

Dans d'autres sous-préfectures, notamment à Taï (pays Ubi) et San Pedro (Bakwe), l'installation en campement est plus rare, les autochtones ayant obligé les Baule à résider dans les villages et leur ayant attribué des terres à proximité de ceux-ci.



Le contrôle des pistes

Les campements baule ne sont pas disposés au hasard : les plus anciennement bâtis et les plus importants sont toujours situés à un carrefour de pistes : ils abritent toujours un chef. L'installation à un carrefour permet à l'immigrant de contrôler toutes les pistes d'accès aux espaces « vierges » situés en aval et facilite une main-mise complète sur le territoire convoité. Ce procédé s'oppose fortement à la colonisation dyula ou malinke, faite d'auroles grossièrement concentriques autour d'un gros campement regroupant des immigrants musulmans parlant dyula. Il s'oppose aussi au système mosi, plus individualiste, et faiblement structuré.

Cette volonté d'occuper le maximum de terrain explique la dimension modeste (43 ha en moyenne, sur une piste principale) et la dispersion (1,4 km le long d'une piste principale) des campements, qui confèrent aux zones pionnières baule une impression d'humanisation rapide et profonde de la forêt.

Main basse sur la forêt

Afin de se mettre à l'abri de la convoitise de ses voisins, baule ou non, le planteur s'efforce de contrôler le plus rapidement possible le terrain qui lui a été ou qu'il s'est lui-même attribué.

Contrôler son domaine

Le premier soin du pionnier est de défricher le long de la piste qui, d'un côté, borne sa forêt (cas général). Mais le souci est très affirmé de marquer ses limites « en profondeur », surtout dans le Sud-Ouest, à cause de l'imprécision des lots attribués (5), de l'immigration massive à partir de 1975, et de la tentation autochtone de revendre des terres déjà attribuées (6). Au total, le mode de colonisation baule en cellules dispersées aboutit au contrôle de vastes réserves foncières, du moins là où les autochtones ne s'y sont pas opposés (7).

Cohésion structurelle et contrôle spatial

L'organisation des zones pionnières renvoie à la structure d'encadrement qui accompagne la colonisation. Si la migration est partiellement œuvre individuelle, l'installation obéit à des conditions précises d'insertion dans un tissu social hiérarchisé. L'ancienneté détermine la prééminence. Ces « chefs historiques » ont vécu dans les villages autochtones qui les ont accueillis, ils sont connus des chefs autochtones, qui leur ont octroyé des portions de forêt « pour eux-mêmes et leurs frères » parfois très vastes (de 400 ha à plus de 2000 ha sur le terroir de Niamaguï, canton Bakwe de la S.-P. de Soubré).

Ces chefs, peu nombreux (une dizaine dans la zone pionnière de Soubré) sont à la tête d'« aires de commandement », c'est-à-dire de l'ensemble du lot que leur ont concédé les autochtones. Ils sont considérés comme responsables des colons originaires d'une même sous-préfecture, et chargés de leur procurer une terre : ces hommes jouent le rôle de « maître de la terre délégué ».

Dans chaque « aire de commandement », plusieurs campements dirigés par des « chefs délégués » ont été créés, chacun donnant naissance à une cellule de défrichement que l'on peut qualifier de « terroir de campement » (8).

Ce schéma théorique de la pyramide hiérarchique (9) est loin d'être partout respecté. Éloignement, qui estompe l'autorité, hétérogénéité du peuplement des chefferies, volonté d'autonomie de campements, personnalité du chef : tous facteurs qui perturbent le schéma sans pour autant lui ôter son efficacité.

Des domaines avantageux...

Ce sont les chefs baule et les plus anciens colons qui ont obtenu les concessions les plus importantes. Cependant, la notion de moyenne attribuée n'a guère de sens : les situations villageoises sont trop dissemblables. Là où ils ont obtenu la terre directement des autochtones, les lots concédés, variables selon l'éloignement du village, vont de 16,2 ha à 2 000 ha (LESOURD, 1982). F. RUF (1984) donne une acquisition moyenne de 39,8 ha par planteur baule, contre seulement 13,2 ha pour les « allogènes du Nord ».

Les plus grands lots obtenus ont toujours été redistribués, d'ailleurs avec un souci manifeste d'équité, les chefs gardant cependant pour eux-mêmes des domaines plus vastes que ceux offerts à leurs dépendants : ainsi dans le campement de Nguessan Kouakoukro (village de Niamagui, S.-P. Soubré), où le chef, qui a reçu 1 200 ha, a gardé pour lui-même 160 ha et réparti le reste entre 68 hommes d'une manière approximativement égale (15,3 ha en moyenne).

Cette situation foncière n'est pas figée : elle évolue rapidement sous l'effet des partages familiaux ultérieurs, dons de terre obéissant à des stratégies familiales particulières par exemple (10), mais aussi sous l'action d'inévitables conflits.

Aussi, après quelques années, voit-on se mettre en place une stratification foncière où l'inégalité est la règle pour l'échantillon étudié dans les zones de Buyo et Soubré :

— Les planteurs ayant reçu leur terre directement des autochtones disposent en moyenne de 46 ha.

— Ceux ayant reçu leur terre d'un chef baule ont 23,9 ha.

— Les exploitations nées d'un partage familial ultérieur sont modestes (12,9 ha en moyenne).

Les domaines avantageux sont surtout restés l'apanage des chefs « historiques » et ceux des principaux campements : 53,1 ha en moyenne. En revanche, les simples chefs d'exploitation dépendant d'un chef de terre n'ont que 21,8 ha, et les aides familiaux n'ont, en propre, que 3,2 ha. Malgré cette situation, l'importance des domaines acquis reste un élément capital de la réussite économique des Baule.

Les raisons d'un succès

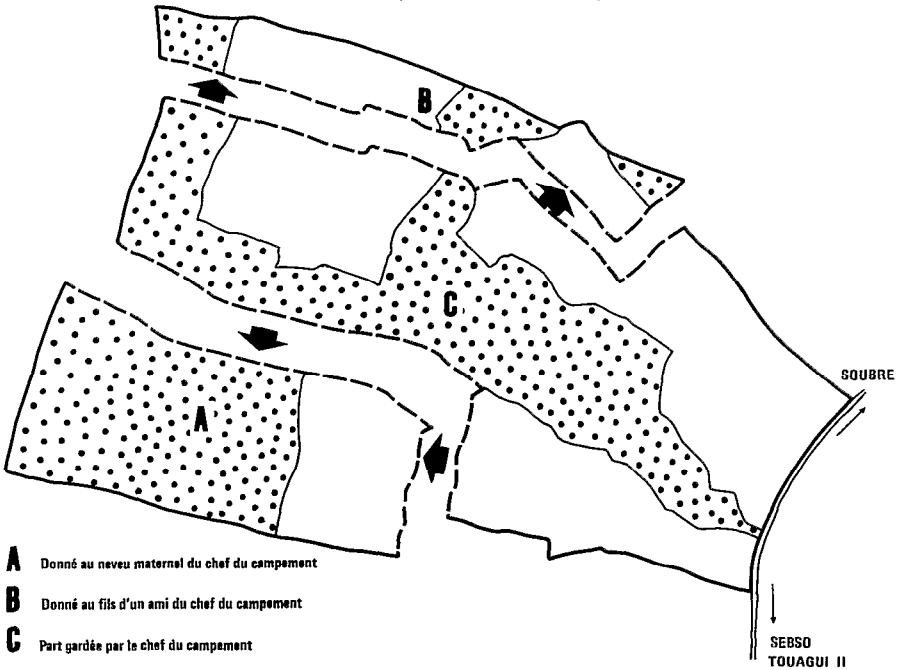
Un faisceau de facteurs, inexistant ou incomplet chez les autres groupes de colons agricoles, explique la réussite de l'installation baule.

Le Baule, acheteur fortuné ?

Le colon arrive rarement les mains vides. Lors des premières installations dans le Sud-Ouest, l'acquisition de terre n'était assortie que d'une compensation matérielle symbolique « pour remercier les génies et sceller l'alliance » (11). Avec l'arrivée fréquente d'immigrants et sous la pression de besoins monétaires croissants, le don autochtone s'est rapidement transformé en vente déguisée. Aussi, les exemples d'achat de terre abondent-ils. Les prix à l'hectare varient d'une ethnie à l'autre, d'un village à l'autre, d'un acheteur à l'autre. Ph. LÉNA (1979) donne des sommes allant de 6 000 à 15 000 FCFA dans le canton bakwe de Soubré. F. RUF, pour Tuih, 20 000 FCFA en 1982 ; J.-P. DOZON, en zone foncière saturée (région de Gagnoa), 70 000 FCFA.

Pendant les premières années de la colonisation, il semble que les Baule aient disposé d'un capital supérieur à celui des autres allochtones. Ph. LÉNA (1979) cite un apport moyen de 90 000 contre 35 000 FCFA pour les Malinke et Dyula.

1 FAMILIAL ET AMICAL (YAOMATHIEUKRO SP. SOUBRE)
Part concédée par les autochtones au chef du campement



2 FAMILIAL (KOUAMEKRO SP. SOUBRE)
Part concédée au chef d'exploitation par le chef de campement (Baoulé)

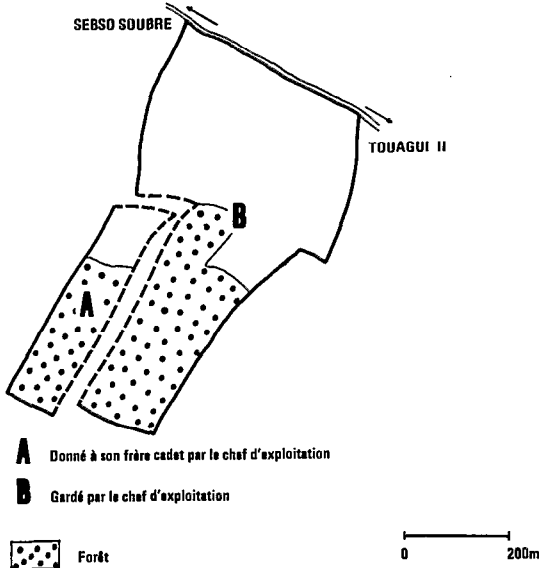


FIG. 4. — Types de partages fonciers

Mais il y avait dans son échantillon une forte proportion de «cumulateurs», exploitants disposant déjà d'une plantation ailleurs. L'étude des zones de Buyo et Soubré (LESOURD 1982) donne un apport moyen de départ variant selon le statut social, de 23 750 à 80 588 FCFA. Par contre, F. RUF insiste sur l'égalité des capitaux de départ entre Baule et allochtones, respectivement 218 000 contre 221 000 FCFA. D'après F. RUF, cette situation est récente, et résulte du souci des «allogènes du Nord» à accumuler un capital de départ qui leur donne les moyens de payer la forêt. Le capital disponible au départ est donc une explication insuffisante. Les prix à l'hectare semblent être, en revanche un facteur déterminant.

Des prix de gros pour des terres éloignées

Le souci de doter leur famille en terre a conduit les Baule à rechercher de vastes portions de forêt disponible. Leur individualisme et le peu d'intérêt qu'ils portent au commerce les ont incités à se tenir à l'écart des villages autochtones. Ces derniers ont, d'ailleurs, su utiliser la demande baule pour borner des territoires villageois aux limites imprécises, afin de contenir l'éventuelle convoitise des groupes villageois voisins.

Aussi ont-ils obtenu de fortes réductions tarifaires pour ces terres éloignées et, au début de la conquête, d'accès malaisé et dangereux. Dans son étude sur les derniers fronts pionniers du Sud-Ouest ivoirien, F. RUF insiste sur ces «deux marchés fonciers parallèles»: «Le premier concernerait plutôt les terres à proximité du village... vendues en majorité aux allogènes du Nord. Le second, moins normalisé, correspondrait aux forêts... moins contrôlées et moins individualisées par les autochtones. Ce second marché s'adresserait en priorité aux Baule...». Ainsi les Baule paient-ils moins cher à l'hectare leur forêt.

Être Baule et planteur en Côte d'Ivoire

Il n'est pas inutile d'évoquer ici les avantages dont ont pu bénéficier les Baule depuis une vingtaine d'années. Être Baule en Côte d'Ivoire c'est, plus que les membres des autres groupes, être à l'écoute de son président. Soutenus par les incitations gouvernementales, encouragés par le slogan «la terre appartient à celui qui la cultive», lancé dans les années 1960, ils ont rapidement compris le parti qu'ils pouvaient tirer d'une situation privilégiée. Soutenus par l'administration en cas de litige foncier, il faut voir avec quelle tranquille assurance les Baule vivent et s'expriment près de leurs hôtes Bete et Bakwe. Sans insister exagérément sur cet aspect du problème, il convient pourtant de ne pas le tenir pour négligeable. Après seulement quinze années de présence dans la zone pionnière de Soubré, les chefs historiques baule ont parfois acquis un prestige suffisant de «grand planteur» pour être devenus les interlocuteurs privilégiés de l'administration.

L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE PRODUCTION

L'efficacité du système de production baule en zone pionnière, que l'on peut définir comme une polyculture à dominante cacaoyère, familiale et extensive, repose sur la rapidité et la constance de l'effort de défrichement.

Les performances baule sont supérieures à celles des autres colons : F. RUF donne une moyenne de 1,66 ha/an/exploitation contre 1,13 aux allogènes du Nord (Malinke, Dyula, Burkinabé, Maliens). L'échantillon de petits et moyens planteurs de Soubré et Buyo (LESOURD, 1982) progresse à raison de 1,44 ha en

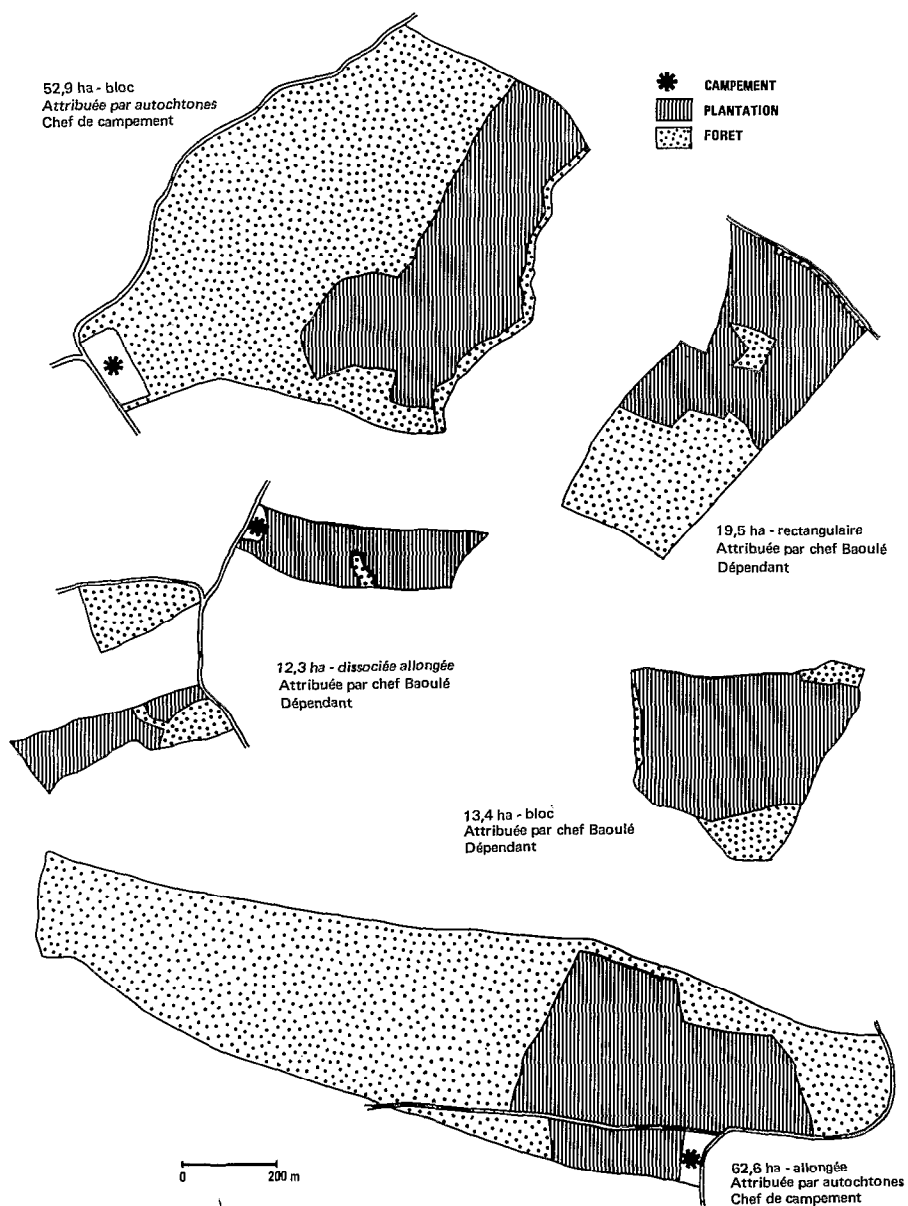


FIG. 5. — Morphologie et dimensions des plantations

moyenne et Ph. LÉNA, sur la base d'un échantillon composé surtout de planteurs cumulateurs avance le chiffre de 2,89 ha (2,0 ha pour les Mossi, 1,49 pour les Maliens). Ce comportement renvoie à des facteurs précis, parmi lesquels se dégage la disponibilité en main-d'œuvre, qui renvoie elle-même au statut du planteur.

La mobilisation de la main-d'œuvre et le statut du planteur

De tous les groupes d'immigrants, les Baule sont les plus importants utilisateurs de main-d'œuvre, et c'est leur capacité de la mobiliser à bon prix qui explique leur réussite économique d'ensemble.

Des bras peu coûteux

Les chefs d'exploitation baule emploient trois types de main-d'œuvre : familiale gratuite, salariée variée (« contrats » individuels, « société » saisonnière, « six-mois »), occasionnelle plus ou moins familiale, gratuite. Quel qu'en soit le statut, elle est utilisée pour le défrichement et l'entretien des vergers (12).

Le rôle de la main-d'œuvre familiale

La main-d'œuvre familiale comprend outre l'(es) épouse(s) du chef d'exploitation, ses enfants actifs (13), des aides familiaux diversement apparentés (ou alliés), éventuellement des parents de même génération ou non. Elle peut comporter des actifs temporaires « prêtés » par les familles de départ pour une tâche particulière : notamment des neveux (utérins ou non) surtout à l'époque de la récolte ou pour l'entretien.

A Soubré et Buyo, les meilleurs défricheurs, notamment les quatre premières années de l'installation, ont peu utilisé une main-d'œuvre familiale (tabl. III).

TABLEAU III

% DE PARCELLES DEFRICHÉES PAR MAIN-D'ŒUVRE FAMILIALE	MOYENNE ANNUELLE DES DEFRICHEMENTS (ha)	MOYENNE DES 4 PREMIERES ANNEES (ha)
0 - 24	1,73	1,91
25 - 49	1,39	1,58
50 - 74	1,31	1,44
75 - 100	1,21	1,38

Les plus favorisés au départ sont les planteurs aisés : ils ont pu faire venir rapidement leur famille. Jointe à une main-d'œuvre rémunérée, cette forte disponibilité familiale explique largement que certains aient pu rapidement se détacher du lot commun. Les planteurs ne pouvant employer un surplus de salariés ont dû se contenter de performances plus modestes.

Ces défrichements moyens correspondent à la « capacité familiale moyenne » telle que l'ont estimée les planteurs (1 à 1,5 ha).

Défrichement et main-d'œuvre rémunérée

Sous diverses formes, les planteurs de Soubré et Buyo ont utilisé ce type de main-d'œuvre pour le défrichement de 51 % de leurs parcelles. L'emploi des « contrats » est la forme la plus répandue (39,5 %), tandis que l'utilisation des « six mois » est plus restreinte (8,6 %) (14) et localisée à la zone de Buyo (15).

Apparenté au « contrat », mais effectué par un groupe d'hommes jeunes désireux de gagner quelque argent, le travail par « société » n'existe que sur 3,3 % des parcelles.

Le type de main-d'œuvre utilisée semble indépendant de la dimension du défrichement : il dépend des disponibilités financières du planteur et de sa capacité ultérieure.

L'utilisation de main-d'œuvre rémunérée est inégalement en rapport avec les défrichements moyens annuels (tabl. IV) :

TABLEAU IV

% DE PARCELLES DEFRICHEES PAR MAIN-D'OEUVRE REMUNEREE	NBRE DE PLANTEURS	DEFRICHEMENT ANNUEL MOYEN (ha)	MOYENNE DES 4 PREMIERES ANNEES (ha)
< 25 %	11 (dt. 8 = 0 %)	1,31	1,46
25 à 49 %	6	1,06	1,40
50 à 74 %	12	1,70	1,78
75 à 100 %	11	1,41	1,61

Elle contribue globalement, toutefois, à des moyennes plus élevées pour ceux qui ont eu la possibilité d'utiliser cette main-d'œuvre pour au moins la moitié de leurs défrichements : 1,56/1,19 ha et 1,70/1,43 ha pour les quatre premières années. On retrouve, dans les deux dernières catégories, les meilleurs défricheurs déjà mis en évidence précédemment : l'utilisation de main-d'œuvre salariée, surtout en début de séjour, renvoie aux disponibilités financières de départ : cinq des meilleurs défricheurs étaient aussi parmi les mieux pourvus au départ, puisqu'ils disposaient de budgets allant de 170 000 à plus de 300 000 F. Ils ont pu dépenser, pendant les quatre années de mise en route de leur exploitation, entre 45 000 et 100 000 F pour le défrichement (dès la première année pour deux d'entre eux) et l'entretien. Ce budget confortable leur a évité toute obligation de gain sur place et leur a permis de faire venir leur famille sans que cette dépense paraisse excessive (de 25 000 à 60 000 F). Les achats de matériel, de nourriture, de semences, ont pu être faits sans difficulté. L'importance du travail salarié ajouté au travail familial a donc permis à un petit nombre d'exploitants de dégager, plus rapidement que les autres, d'importants surplus monétaires (16).

Défrichement et autres types de main-d'œuvre

— Les prestations exceptionnelles de type *ukalé* ont été utilisées pour 2,9 % des défrichements. Ce type de prestation est réservé aux hommes de statut social élevé, c'est-à-dire, en zone pionnière, les chefs de campement, maîtres de terre. Ceux-ci peuvent demander à tous les dépendants de travailler pour eux, ensemble, gratuitement et sans contrepartie (17).

L'emploi de main-d'œuvre *ukalé* est peu fréquent : cinq chefs de campement sur dix-huit y ont eu recours plus ou moins régulièrement depuis leur arrivée ; cela ne représente jamais plus de 30 % des défrichements de ces planteurs. L'opération est généralement très intéressante pour son bénéficiaire.

— Le *mbli*, forme traditionnelle d'entraide réciproque et immédiate, a permis le défrichement de 3,8 % des parcelles. Rare (cinq planteurs), il a surtout été utilisé les premières années de séjour par des planteurs isolés et mal pourvus en dépendants. Il semble qu'il tende à disparaître, comme dans les autres régions de plantation (18).

Main-d'œuvre et entretien des plantations

L'utilisation d'une main-d'œuvre salariée pour l'entretien de la plantation est quasi générale. Toutefois, la main-d'œuvre familiale reste largement employée (tabl. V) :

TABLEAU V

EN % DES SUPERFICIES CULTIVEES L'ANNEE DE L'ENQUETE (40 PLANTEURS)	
Main-d'oeuvre familiale	38,3
Main-d'oeuvre rémunérée	60,1
dont contrat	23,6
six mois en abunsan	23,3
six mois	7,6
mixte	5,6
Autres : mbli	0,7
main-d'oeuvre gratuite	0,2
Non nettoyé	0,7

La main-d'œuvre familiale

Toutes les exploitations l'utilisent pour le nettoyage des parcelles. Leur part est d'ailleurs sous-estimée dans la mesure où la main-d'œuvre familiale accompagne souvent les travaux des six-mois sur la plantation, dans la mesure aussi où le chef d'exploitation peut disposer temporairement de main-d'œuvre supplémentaire. Le nombre moyen de résidents par exploitation est de 7,3 personnes et le nombre moyen d'actifs de 3,95 (19). Les exploitations sont cependant de taille très variable : elles vont de 1 à 17 résidents et de 1 à 10 actifs.

L'utilisation de main-d'œuvre familiale dépend en partie du rapport surface à entretenir/nombre d'actifs de l'exploitation. Il est normal qu'un planteur disposant de nombreux actifs familiaux les utilise de préférence à des salariés ; ce sont effectivement les planteurs qui ont la superficie à entretenir par actif la plus faible qui ont utilisé le plus cette main-d'œuvre familiale : sept planteurs, avec en moyenne 3,08 ha à entretenir par actif (20) ont fait appel à cette main-d'œuvre pour au moins 75 % de leur superficie à nettoyer ; et quatorze planteurs (avec en moyenne 3,66 ha par actif) sur 50 à 75 %.

A l'opposé, les planteurs ayant un déficit relatif en main-d'œuvre familiale n'ont pu utiliser celle-ci que sur des surfaces limitées. Il y a naturellement des exceptions, mais dans l'ensemble, on peut affirmer que l'utilisation de main-d'œuvre familiale décroît avec l'importance des défrichements effectués, donc, partiellement, avec l'ancienneté de l'installation, ce que confirment les planteurs en situant l'obligation de prendre des salariés au-delà de 2 à 3 ha à entretenir/actif et le début de l'emploi de manœuvres dès qu'ils en ont la possibilité financière.

Parmi les actifs familiaux, signalons l'importance particulière de la main-d'œuvre féminine, et notamment des épouses des chefs d'exploitation. C'est sur elles que repose l'entretien de la plupart des parcelles vivrières : les planteurs qui disposent de deux épouses ou davantage ont tendance à faire de grands défrichements, puisque chaque épouse aura la responsabilité d'une parcelle plantée en ignames ; ils ont aussi de meilleures possibilités d'entretien.

La main-d'œuvre rémunérée

Elle représente 3/5 des travaux d'entretien. Ce sont les « six-mois » qui sont le plus utilisés (30,9 %) ainsi que les « contrats » (23,6 %).

Les avantages de la main-d'œuvre de six-mois sont connus, tant pour l'utilisateur que pour le manœuvre : le planteur, parce qu'il dispose d'une main-d'œuvre jeune, docile, d'une grande souplesse d'utilisation puisque le six-mois peut être conduit à effectuer tous les types de travaux (y compris les défrichements) ; le six-mois, parce que, hormis le fait de gagner de l'argent, il peut espérer s'insérer dans la société qui l'accueille et obtenir une part de forêt qui lui permettra de s'installer à son compte.

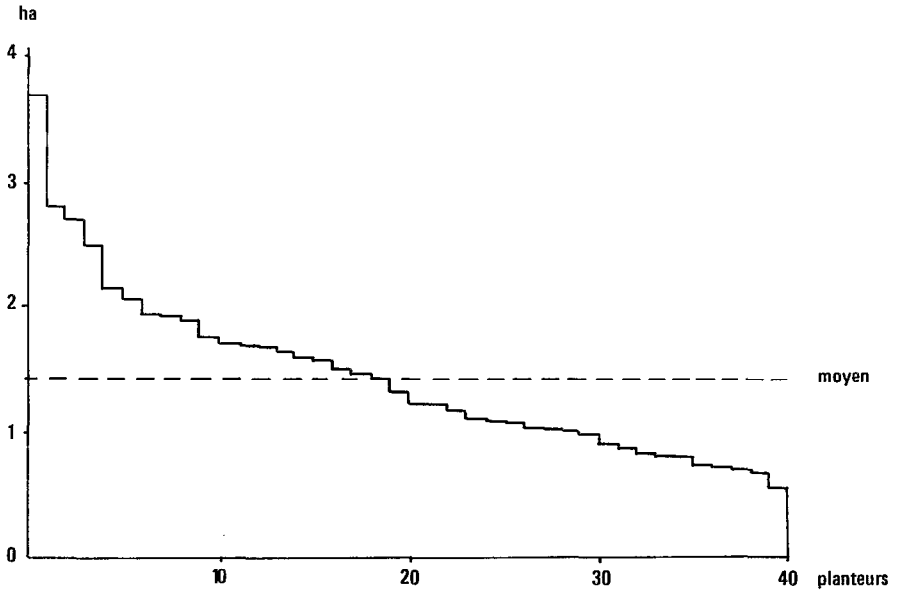
La plupart des six-mois sont rémunérés en abunsan ou partage au tiers de la récolte (21). La formule est avantageuse pour le planteur (22), car elle attache davantage le manœuvre à la parcelle qu'il est chargé d'entretenir : faire effectuer les deux nettoyages annuels qu'exige la parcelle caféière par un six-mois payé en abunsan permet d'avoir la quasi-certitude d'un travail de qualité, le manœuvre étant directement intéressé à l'obtention d'un bon rendement. Ce mode de paiement se généralise, puisque des non-Baule sont employés d'une manière presque semblable : manœuvres burkinabé à l'année payés en abunsan sur la ou les parcelles dont ils ont la charge, mais dispensés des travaux annexes dont sont chargés les six-mois.

L'emploi de « contrats » reste notable. Il s'agit d'une forme très souple d'utilisation de main-d'œuvre, la plupart du temps étrangère, en zone pionnière, dans la mesure où « le cacao fait venir le manœuvre ». Particulièrement vérifiée dans la zone de Soubré, où l'espoir d'obtenir une terre a attiré un grand nombre d'étrangers (Burkinabé surtout), cette affirmation doit être nuancée dans la zone de Buyo, plus ancienne et où la situation foncière est bloquée. La relative pénurie de « contrats » se traduit d'ailleurs par des prix supérieurs de 20 à 30 % à ceux de la zone de Soubré.

Des formes mixtes salarié-familial existent, notamment sur les plantations caféières : le premier nettoyage, de mai à juillet, est effectué par un manœuvre, le second, en octobre, par la famille. Les « sociétés » sont très minoritaires : elles sont une bonne affaire pour le planteur, puisque le prix demandé n'est que légèrement supérieur à celui d'un « contrat » ordinaire et le travail est fait beaucoup plus rapidement. Les autres formes d'utilisation de main-d'œuvre sont rares : le *mbli* existe (0,7 % des surfaces nettoyées), entraide le plus souvent familiale, surtout en groupe restreint (3-5 personnes).

Les nettoyages effectués par une main-d'œuvre rémunérée concernent d'abord les arbustifs. Quelques parcelles (11 %) de vivriers ont cependant été entretenues par des six-mois, bien que ce soit la main-d'œuvre familiale — femmes et filles surtout — qui en ait la charge. Les grands planteurs, dont les parcelles les plus anciennes sont au plus fort de leur production, utilisent plus volontiers des six-mois, mais peuvent faire face, une année, à un besoin exceptionnel de main-d'œuvre (en raison d'une bonne fructification par exemple) en engageant, plus facilement que les petits planteurs, des « contrats ». D'une année à l'autre, l'utilisation de manœuvres rémunérés est variable et dépend, en plus des possibilités — elles aussi variables — de main-d'œuvre familiale, des prévisions de récolte, donc des conditions climatiques de la saison. Dans les grandes plantations, la main-d'œuvre familiale est insuffisante et le chef d'exploitation doit impérativement faire appel à une main-d'œuvre rémunérée. Il le fait d'autant plus volontiers que ses possibilités financières sont importantes : certaines exploitations, moins de quinze ans après leur mise en route, emploient régulièrement plus de dix manœuvres chaque année. Les petits planteurs, modestes défricheurs, n'ont pas autant de facilités : la main-d'œuvre familiale disponible est encore largement l'assurance de la bonne marche et de la croissance de l'exploitation.

a - inégalité des défrichements annuels moyens (ha)



b - contrastes de croissance des exploitations

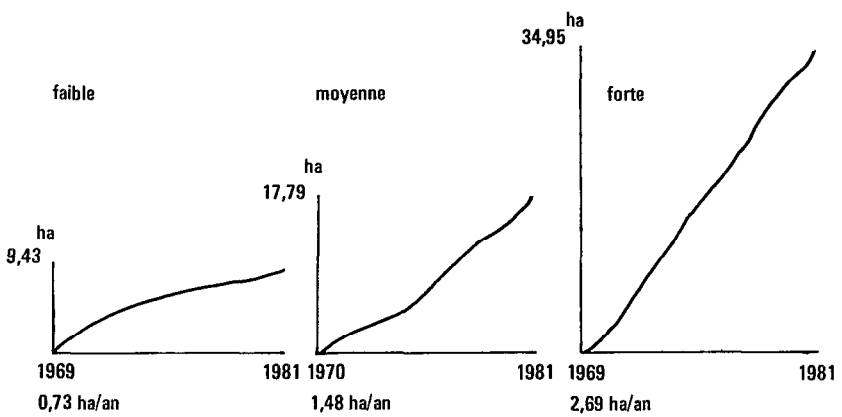


FIG. 6. — Rythmes de défrichement et croissance des superficies cultivées

Chefs de campement et cumulateurs : avantagés

L'utilisation d'une main-d'œuvre abondante n'est pas le seul facteur d'efficacité : le statut social en zone pionnière, les disponibilités financières de départ, comme le dynamisme propre du planteur sont aussi à prendre en compte.

La comparaison statut social/défrichement révèle les avantages des chefs de campements : les 6 planteurs qui ont la plus forte moyenne annuelle de défrichement sont tous chefs de campement et 10 des 18 défrichant au moins 1,44 ha/an le sont aussi. Les quatre premières années d'installation, ils défrichent 1,81 ha en moyenne, contre 1,45 pour les dépendants — et encore 1,65 ha ensuite contre 1,14. Au total, ils défrichent annuellement 1,68 ha contre 1,25 pour les dépendants.

La disponibilité importante de terre semble avoir incité aux défrichements importants, mais pas systématiquement. Chez les planteurs concernés par un manque relatif de terres, le rythme de défrichement s'affaïsse plus sensiblement.

Il faut également prendre en compte le statut socio-professionnel du planteur avant son départ. Les disponibilités financières de départ, qui permettent l'emploi d'un surcroît de main-d'œuvre, expliquent la surcapacité de défrichement de certains. On retrouve ici les planteurs cumulateurs, c'est-à-dire ceux qui, ayant déjà une (ou plusieurs) plantations, disposaient de revenus plus importants (tabl. VI) :

TABLEAU VI

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE AVANT LE DEPART	DISPONIBILITE FINANCIERE AU DEMARRAGE DE L'EXPLOITATION/PLANTEUR	DEFRICHEMENT MOYEN ANNUEL (ha)	DEFRICHEMENT MOYEN ANNUEL DES 4 PREMIERES ANNEES
Planteur	80 588 F.	1,73	1,86
Non-agricole	51 667 F.	1,30	1,32
Cultivateur	30 666 F.	1,07	1,41
Aide-familial	23 750 F.	1,27	1,58
Moyenne	55 225 F.	1,44	1,61

Toutefois, cette relation n'est pas entièrement satisfaisante, et le dynamisme du planteur, sa jeunesse, sa santé expliquent partiellement les rythmes de défrichement.

Igname et cacao : une polyculture

La mise en valeur de l'exploitation est relativement uniforme, dominée par les vergers de cacaoyers et de caféiers. Mais, bien que devant rapidement faire valoir son domaine, le planteur doit aussi assurer son autonomie alimentaire.

Les vivriers, une sécurité

Les Baule sont des mangeurs d'igname. En quittant leur région d'origine, ils n'abandonnent pas leur préférence. L'igname vient presque toujours en culture de première année : 87,4 % des surfaces semées ou plantées l'année du défrichement le sont en igname, contre 12,1 % en d'autres vivriers (dont 3,9 % en maïs et 2,7 en riz) et 0,5 % en arbustifs.

Sur les parcelles sont presque toujours mélangées ignames précoces et tardives, de savane et de forêt, l'association la plus fréquente étant *lokpa*, *bete-bete* ou *nza* (précoce de savane — tardive forestière).

La présence de l'igname précoce s'explique par la préférence alimentaire que lui porte le Baule, mais aussi parce qu'elle offre l'avantage de donner deux récoltes, l'une en septembre pour la consommation, l'autre en décembre, utilisée le plus souvent comme plant pour l'année suivante. De plus, elle est immédiatement consommable, alors que *bete-bete*, par exemple, doit sécher plusieurs mois sur claie pour acquérir la fermeté souhaitée. Malgré ces avantages, la proportion d'igname de savane ne dépasse pas 20 % du total planté.

La culture de plusieurs variétés montre la prudence des Baule face à un milieu qu'ils ont conscience de mal maîtriser : les ignames réussissent inégalement selon les sols, et les variétés permettent d'étaler la récolte et de limiter les risques d'échec. Chaque exploitation dispose en moyenne de 1,37 ha d'igname, avec des extrêmes allant de 0,64 à 7,6 ha, et 34,6 % des surfaces vivrières portent de l'igname.

Le riz n'est volontiers consommé que par les populations du nord-ouest du Baule et, dans les zones pionnières, sa place reste modeste : 2,7 % des superficies vivrières de l'année. Le choix du riz comme culture principale d'appoint dépend aussi de la présence d'un bas-fond, des possibilités d'extension de la plantation (blocage foncier) et des disponibilités en main-d'œuvre pour la confection des buttes (le riz est semé « à plat »). Enfin, l'igname permet d'accueillir des arbustifs dès le mois d'avril, alors qu'il faut attendre la récolte (septembre) pour disposer librement d'un terrain semé en riz.

D'autres cultures vivrières permettent au planteur de varier son alimentation. L'association taro-banane est fondamentale. Elles sont le plus souvent plantées dès la première année, en association avec l'igname (86,6 % des surfaces). Avec 61,5 % des superficies vivrières des plantations, les parcelles de deuxième et troisième année de culture offrent un paysage mixte caractéristique, avec la présence de jeunes arbustes encore improductifs. Le manioc, presque toujours en plantation spécifique très modeste (0,33 ha), est rare et ne couvre que 1,2 % de la superficie vivrière annuelle. S'apparentant à un jardin de case, la parcelle, contrairement au pays Baule, est éloignée des habitations. Le maïs (3,9 % de la superficie vivrière annuelle) est présent en culture pure, mais on le trouve fréquemment en association avec l'igname. Légumes et condiments, très variés, sont présents dans toutes les associations culturales. Servant à confectionner les sauces, ils peuvent être aussi vendus.

Par rapport à l'espace utilisé de l'exploitation, les superficies vivrières diminuent avec les années. Si, pendant les trois premières années de mise en valeur la plantation est vivrière à 100 %, une plantation de 7 ans a, en moyenne, 38,5 % de sa surface en vivriers et une plantation de 12 ans, 21,9 %.

Café et cacao : des spéculations rentables

Les cultures arbustives sont la finalité de l'installation dans les zones pionnières. La préférence donnée à la culture du cacaoyer est ancienne : 83,5 % des superficies productives d'arbustifs sont des cacaoyères, 11 %, des caféières et 5,5 % des plantations mixtes. 22 plantations sur les 40 enquêtées, sont exclusivement cacaoyères, 15 sont mixtes à dominante cacaoyère, 3 à dominante caféière.

Toutefois, les situations locales sont variables. Dans la zone de Buyo, le café a eu, jusqu'en 1973, la même importance que le cacao. En 1981 encore, 27,3 % des arbustifs en production sont des caféiers contre 4,2 % dans la zone de Soubré, presque exclusivement cacaoyère (89,2 % des superficies productives).

L'engouement pour le cacaoyer peut surprendre, alors que le caféier offre plutôt davantage de sécurité écologique, mais le premier demande moins de nettoyage, donc de main-d'œuvre, produit dès le début du mois de septembre (paiement des frais de scolarité des enfants) et sa production est plus régulière que le café. La préférence portée au cacaoyer se renforce. Pour l'ensemble des arbustifs plantés les 3 dernières années (encore improductifs), 89,4 % des surfaces sont en cacaoyers, 4,4 % en caféiers, 6,6 % mixtes. Dans la zone de Buyo, la plantation caféière est pratiquement abandonnée (0,9 %).

Des revenus secondaires

D'autres productions apparaissent marginales : les fruits, variés (oranges, mandarines, korossols, avocats), sont plantés pour souligner une limite. Ils s'ajoutent à la banane-fruit et surtout au palmier à huile subspontané ou planté, très protégé car porteur de ressources futures en vin de palme. En zone pionnière, la présence de ces arbres renforce l'impression d'humanisation importante des terroirs.

L'exemple du terroir de Kra Nguessankro (S.-P. Soubré) résume les caractères principaux de l'utilisation du sol (tabl. VII).

TABLEAU VII

	CACAO	CAFE	IGNAME	TARO + BANANE	JACHE- RE	TOTAL CULTIVE PLANTE	FORET	TOTAL
C.A. (ha)	67,8	3,3	10,8	18,1	4,3	100	118,9	233,2
%	30,4	1,5	4,8	8,1	1,9	44,8	53,3	100

Depuis l'arrivée, en 1967, de son chef, près de 45 % de la forêt a disparu. Au rythme des quatorze premières années de défrichement, le terroir sera intégralement mis en valeur en 1997. Il a rapporté, pour la traite 1980, 25 tonnes de cacao et 700 kg de café, soit un rendement cacaoyer moyen de 369 kg/ha.

EFFICACITÉ ET LIMITES D'UNE CONQUÊTE

La qualité de la colonisation baule est incontestable. Elle s'accompagne d'un début de prospérité, mais aussi d'inégalités importantes dans la tenure foncière, les rythmes de mise en valeur, et, globalement, d'une réelle faiblesse technique. Au plan national, les plantations du Sud-Ouest sont un relais de l'économie villageoise et un des éléments de stratégies économiques visant à diversifier les sources de revenus des familles.

Réussite et inégalités

En 1980, les tonnages récoltés dans les 40 exploitations des zones de Soubré et Buyo étaient les suivants (tabl. VIII) :

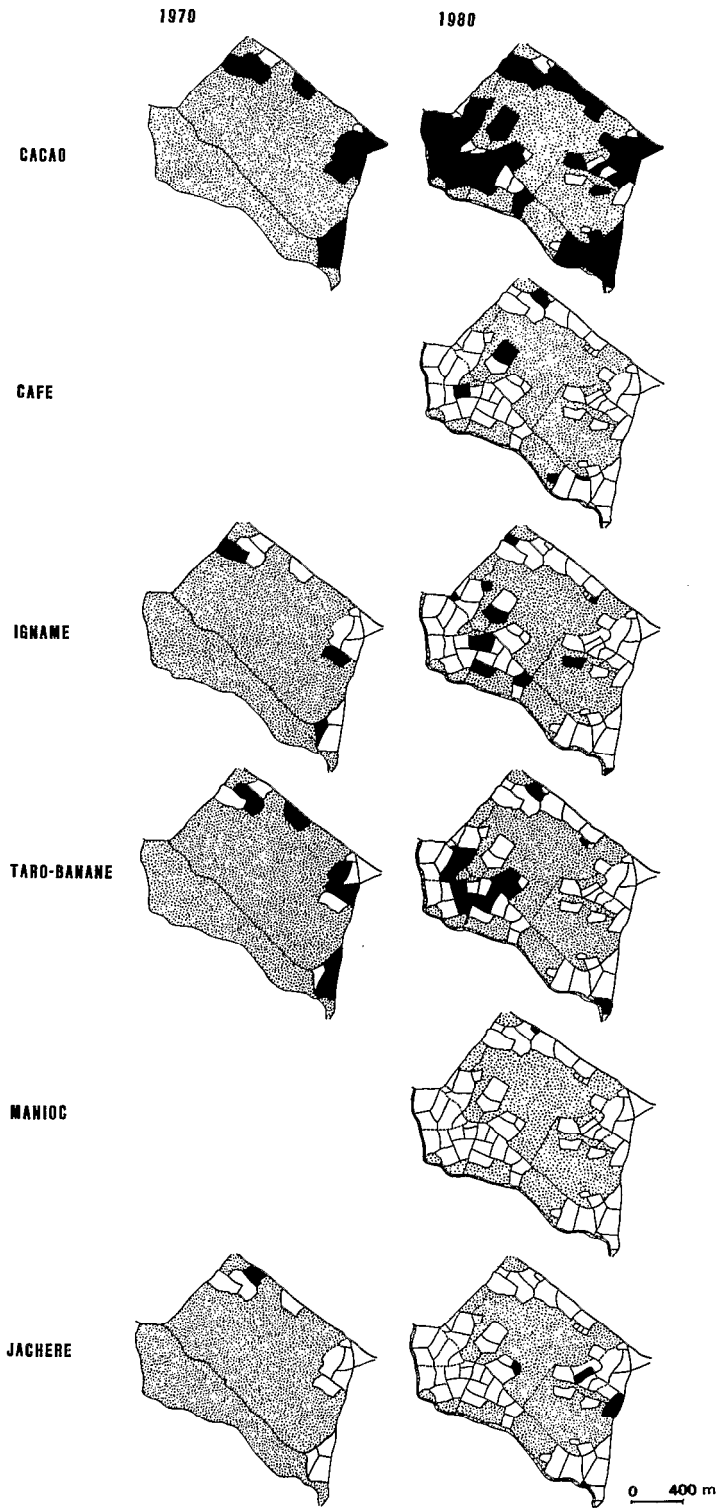


FIG. 7. — Kra Nguessankro : utilisation du sol

TABLEAU VIII

TONNAGES DE CAFE ET CACAO RECOLTES PAR EXPLOITATION	NOMBRE D'EXPLOITATIONS
10 tonnes et +	2
8 à 9,9 tonnes	2
6 à 7,9 tonnes	3
4 à 5,9 tonnes	10
2 à 3,9 tonnes	14
< à 2 tonnes	9

Mais les 7 planteurs ayant produit au moins 6 tonnes avaient des plantations atteignant au moins 10 ans. A l'opposé, les 9 planteurs obtenant moins de 2 tonnes avaient défriché pour la première fois en 1974. Toutefois, 7 planteurs ayant tous effectué leur premier défrichement en 1970 récoltaient entre 2,5 et 8,1 tonnes en 1980.

Il est possible d'établir un classement de l'efficacité des planteurs en montrant le rapport entre tonnage récolté la dernière année (en principe la plus productive) et nombre d'années productives.

Plus l'indice obtenu est élevé, plus «l'efficacité» est importante. Le classement révèle une majorité médiocrement efficace (29 planteurs) et quelques exploitants dynamiques (8 planteurs) (tabl. IX) :

TABLEAU IX

INDICE	NOMBRE DE PLANTEURS	INDICE MOYEN
≥ 1	4	1,06
0,75 à 0,99	3	0,80
0,50 à 0,74	10	0,63
0,25 à 0,49	19	0,37
< 0,25	3	0,23
Total et moyenne	40	0,54

L'inégalité socio-économique

Depuis 1964, 40 planteurs des zones pionnières de Soubré et Buyo avaient défriché 647,2 ha soit une moyenne de 16,2 ha par planteur, les extrêmes allant de 48,1 ha (en 12 ans) à 4,2 ha (en 8 ans). Si la superficie moyenne défrichée annuellement s'élève à 1,44 ha par planteur, les écarts entre planteurs vont de 1 à 7 (0,53 ha à 3,70 ha). Dix-huit planteurs (45 %) ont un rythme de défrichement supérieur à la moyenne : parmi ceux-ci, 12 ont défriché entre 1,45 et 2 ha, 5 de 2 à 3 ha et 1 plus de 3 ha. Les défrichements interannuels varient en moyenne du simple au triple (0,64/1,69 ha) (23) et les surfaces défrichées décroissent légèrement avec l'ancienneté de l'installation : il n'y a pas de relation nette entre le dégagement d'un bénéfice sur l'exploitation et l'accroissement de la superficie défrichée annuellement.

Une population peu enracinée

Les conflits fonciers sont nombreux en zone pionnière : dès 1975, les possibilités d'installation s'étaient dégradées, et les conflits qui affectent plutôt les petits planteurs avaient provoqué de nombreuses situations de blocage. 10 des 40 planteurs enquêtés dans les zones de Soubré et Buyo connaissaient cette situation en 1981, ne comptant plus qu'une réserve forestière inférieure à 5 ha.

Partages, conflits, blocages préparent donc le départ de planteurs à peine installés. Avant même l'achèvement d'une colonisation vieille de vingt ans, une nouvelle migration s'amorçait, vers les derniers espaces forestiers disponibles de l'extrême Sud-Ouest : les modalités de l'immigration récente dans le Sud-Ouest perpétuent l'émigration baule traditionnelle.

Le parti pris de l'extensif et de la consommation locale

La réussite économique des planteurs, pour inégale qu'elle soit, est néanmoins claire, mais ces capacités financières sont peu utilisées pour améliorer les quantités produites.

Le parti pris de l'extensif reste dominant, les rendements moyens étant de 408 kg/ha pour le cacao, de 484 kg/ha pour le café. Si l'on compare ces résultats à d'autres régions productives de Côte d'Ivoire, le bilan agronomique est relativement satisfaisant. Mais, dans une région aux sols « neufs » où tout pouvait être fait, il apparaît bien médiocre face aux prévisions de la S.A.T.M.A.C.I. (1 à 2 t/ha) (24). La responsabilité de cette société dans ce résultat est importante : son manque de moyens financiers l'empêche de donner satisfaction à de nombreux planteurs qui, bien encadrés, n'hésiteraient pas à investir dans l'amélioration de leur plantation : 40 % des planteurs avaient, en 1982, une parcelle S.A.T.M.A.C.I. Mais celle-ci limite son intervention à 2 ha par planteur et, à la même date, 6,2 % seulement des surfaces plantées en arbustifs étaient suivies par elle.

De plus, les quantités de produits de traitement phytosanitaire et d'engrais ne parviennent pas à satisfaire une demande toujours croissante et les planteurs ne traitent qu'une petite partie de leur domaine. Face aux disponibilités en main-d'œuvre et à l'attrait de l'espace offert, la S.A.T.M.A.C.I. n'a pu, ou su, imposer sa stratégie de l'intensif.

Les cultures vivrières ne sont pas l'objectif des colons. Leur production pourrait être valorisée si une véritable politique d'aide au transport et à la commercialisation des produits était mise en place : support indispensable de l'économie de plantation, le vivrier ne concurrence pas véritablement les produits d'exportation.

Diversifier les revenus des familles baule

L'analyse des campements en zone pionnière et des relations des planteurs avec leur village de départ fait apparaître la dépendance des premiers et la volonté des seconds de rester en contact étroit avec lui. Le village apparaît comme le centre de la vie sociale du migrant. C'est là que le planteur recrute ses manœuvres et qu'il participe à l'activité agricole familiale en buttant le champ d'igname. C'est surtout au village que le planteur investit l'épargne qu'il a accumulée : il y fait bâtir une « villa », résidence secondaire peut-être, mais surtout abri pour la famille proche restée au pays.

La villa, dépense utile, est perçue par le planteur comme un moyen de participer à la consolidation du trésor familial (*adja*) mais sous forme de fonds dont l'utilité est évidente. Il s'agit donc, pour le planteur émigré, parti volontairement ou obéissant à un aîné, de procurer à la famille et, au-delà, à tout le village, des ressources que, pour diverses raisons, l'économie locale ne peut

fournir en quantité suffisante. C'est dans ce contexte global d'économie « déprimée » du pays Baule que se sont élaborées au cours des années passées des stratégies économiques familiales prenant en compte diverses activités et milieux : métiers de citadins et tâches agricoles se complétant dans le cadre d'une économie familiale d'ensemble. L'aspect le plus spectaculaire de ces comportements réside dans la constitution de « chaînes » de plantation, étudiées par K. ASSA *et al.* (1984), celles du Sud-Ouest apparaissant — provisoirement — comme le maillon ultime.

*

**

L'importance numérique et économique des exploitations baule dans la zone forestière de la Côte d'Ivoire est devenue considérable. Les résultats obtenus, notamment dans les cultures du caféier et du cacaoyer, incontestables, contribuent à la prospérité de la Côte d'Ivoire et à l'intégration, notamment, du Sud-Ouest dans l'ensemble national ivoirien. Inégalitaire et insuffisamment valorisé, le système de production baule en zone de colonisation agricole apparaît cependant plus efficace que ceux des autres groupes pionniers. C'est sans doute dans les structures mêmes de la société baule, et notamment dans la souplesse des relations du groupe, mais aussi dans les stratégies traditionnelles de contrôle de la force de travail des dépendants qu'il faut rechercher les raisons de sa remarquable capacité dynamique.

La forêt, promesse pour qui veut et sait la prendre et la travailler. La machette, qui permet défrichements et entretien par une main-d'œuvre supérieurement abondante dans les plantations baule. Le billet de banque, récompense ou finalité des stratégies complexes de la famille et du groupe. Paysan, pionnier, planteur : trois étapes d'une remarquable réussite économique.

BIBLIOGRAPHIE

- ASSA (K.), ATTA (K.), HAUHOUOT (A.), 1984. — De la savane à la forêt. Étude des migrations des populations du Centre-Bandama. Institut de Géographie Tropicale, International Development Research Centre. Abidjan (Côte d'Ivoire), Ottawa (Canada), 159 p. + 63 p. d'annexes.
- CHALÉARD (J.-L.), 1979. — Structures agraires et économie de plantation chez les Abè. Thèse U. de Paris X, 2 t.
- ÉTIENNE (P. et M.), 1968. — L'émigration baoulé actuelle. *Cahiers d'Outre-Mer*, t. XXI, n° 82.
- GASTELLU (J.-M.), 1980-1984. — Une économie du trésor. Les grands planteurs du Moronou. 4 t. ORSTOM.
- HOUZIAUX (C.), 1985. — Systèmes de production en Basse Côte d'Ivoire. *Mémoires I.S.T.O.M.*, Le Havre, 98 p.
- LÉNA (P.), 1979. — Transformation de l'espace rural dans le front pionnier du Sud-Ouest ivoirien. Paris, ORSTOM, 345 p.
- LÉNA (P.), MARTINET (F.), RICHARD (J.-F.), SCHWARTZ (A.), 1977. — Le dynamisme pionnier dans le Sud-Ouest ivoirien. Rapport final du projet Taï (MAB, UNESCO) ORSTOM.

- LESOURD (M.), 1982. — L'émigration baoulé vers le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire. Thèse de III^e cycle — 2 t., 526 p. + ann. et planches (bibliographie complète). Université de Paris X.
- LESOURD (M.), 1982. — Un aspect de l'opération de développement intégré du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire : la colonisation agricole spontanée des « périmètres de peuplement » par les Baoulé. *Cahiers Géographiques de Rouen*, n° 17.
- LESOURD (M.), 1984. — Mise en valeur agricole et organisation de l'espace en zone pionnière : les Baoulé dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire. *Mém. ORSTOM*, n° 106.
- RUF (F.), 1984. — Évolution des derniers fronts pionniers du Sud-Ouest ivoirien, t. 1, R.C.J., IRCC, IDESSA.
- SCHWARTZ (A.), 1973. — Peuplement autochtone et immigration dans le Sud-Ouest ivoirien. Abidjan ; ARSO, ORSTOM, BNETD, 145 p.
- SCHWARTZ (A.), 1979. — Colonisation agricole spontanée et émergence de nouveaux milieux sociaux dans le Sud-Ouest ivoirien : l'exemple du canton Bakwé de la sous-préfecture de Soubré. *Cah. ORSTOM, Sér. Sci. Hum.*, vol. XVI, n°s 1-2.
- VALLAT (C.), 1979. — L'immigration Baoulé en pays Bakwé : étude d'un front pionnier. *Cah. ORSTOM, Sér. Sci. Hum.*, vol. XVI, n°s 1-2.

Notes

- (1) L'installation des Baule dans le Sud-Ouest s'inscrit dans un processus de conquête de terres disponibles. Elle précède l'opération d'aménagement du port de San-Pedro et son arrière-pays décidée par l'État ivoirien et commencée en 1968. Cette opération a accéléré le processus de colonisation avec la création de l'axe routier San-Pedro-Soubré-Issia, l'ouverture du pont de Soubré sur le Sassandra en 1970 et le développement de l'exploitation forestière dans une partie très peu peuplée ($d = 2 \text{ hab./km}^2$) du pays. Les populations autochtones bakwe, bete, krumen accueillirent dans l'ensemble favorablement le mouvement, voyant dans une croissance rapide de la population, un moyen de doter la région d'équipements de services et d'accroître leurs revenus.
- (2) Cf. notamment notes bibliographiques GASTELLU (J.-M.), CHALÉARD (J.-L.).
- (3) Les résultats suivants sont tirés d'enquêtes réalisées par l'auteur entre 1978 et 1982. Cf. LESOURD, l'émigration baule vers le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, Thèse.
- (4) Cf. LESOURD, *op. cit.*, LÉNA (1979), SCHWARTZ (1979).
- (5) Cf. A. SCHWARTZ (1979).
- (6) Les exemples de compétition entre voisins, baule ou non, sont très fréquents et responsables des litiges et blocages fonciers (cf. LESOURD, 1984).
- (7) L'attitude des autochtones semble être un facteur explicatif important de la médiocrité des effectifs baule dans certaines sous-préfectures forestières : morcellement tribal et problèmes de droits fonciers rendraient difficile la réalisation du mode particulier de la colonisation baule.
- (8) Le terme ne convient qu'imparfaitement, du moins pour l'ethnie baule, puisque la plupart des aspects religieux sont ici absents.
- (9) Cf. également VALLAT (1981).

- (10) Afin d'éviter des conflits entre fils et neveu maternel notamment, l'héritage se faisant, chez un grand nombre de Baule, en « lignée maternelle » (cf. LESOURD, 1982).
- (11) Cf. LESOURD, *op. cit.*, p. 163.
- (12) *Contrat* : Ouvrier agricole travaillant pour une tâche déterminée (défrichement, sarclage) sur une parcelle d'étendue déterminée. Le salaire est fonction de la surface de la parcelle.
Six mois : Salarié engagé pour un contrat à durée déterminée allant de juin (préparation de la parcelle) à décembre (fin de la récolte cacaoyère et caféière).
« *Société* » ou *mbl* : Contrat passé entre un chef d'exploitation et un groupe d'hommes pour exécuter une tâche déterminée pour une somme déterminée.
- (13) En réalité, les enfants inactifs de 10-14 ans jouent un rôle d'appoint non négligeable, notamment en période de vacances scolaires.
- (14) Ce sont le plus souvent de jeunes Baule rémunérés soit en argent (le prix est fixé lors de l'engagement du manœuvre) soit en nature (1/3 de la récolte de la ou des parcelles confiées en responsabilité : « abunsan »). Au contraire, les « contrats » sont surtout Burkinabé dans les zones de Soubré, Buyo, Sassandra, guinéens, maliens et voltaïques à Taï, divers à San Pedro.
- (15) En raison, semble-t-il, du prix très élevé pratiqué par les « contrats ».
- (16) L'apport complémentaire de numéraire fourni par une plantation laissée au village (ou hors-terroir), ou l'exercice d'une activité annexe (cas d'un vannier, par exemple) en zone d'arrivée, joue certainement un rôle — modeste — comme facteur explicatif de développement rapide de l'exploitation. La vente d'ignames permet également un apport d'argent susceptible d'être investi dans des dépenses de main-d'œuvre.
- (17) Le chef est tenu de nourrir les travailleurs, avec notamment un plat de viande. Quelques casiers de bouteilles de vin rouge sont un stimulant très apprécié : le bénéficiaire de l'ukalé le sait et en distribue généreusement.
- (18) La main-d'œuvre étrangère en zone pionnière se raréfie-t-elle? Beaucoup de Burkinabés ont obtenu des autochtones une part de forêt mais ils continuent de faire des contrats à l'extérieur. Avec leur mode particulier de recrutement de main-d'œuvre « six mois », les Baule sont relativement protégés de ce risque.
- (19) Ces valeurs sont supérieures à celles avancées par Ph. LÉNA (*op. cit.*). Les chiffres se rapprochent de ceux des régions d'économie de plantation de la Côte d'Ivoire forestière (R.N.A. 1974) : pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire forestière : 7,4 et 3,4. Les zones pionnières du Sud-Ouest sont en train de perdre une de leurs caractéristiques : la jeunesse des exploitations agricoles.
- (20) Vivrier et arbustifs confondus; actifs masculins et féminins confondus. Moyenne échantillon (40 exploitations) : 4,3 ha à entretenir/actif.
- (21) 1/3 pour le manœuvre, 2/3 pour le planteur.
- (22) En l'absence d'étude précise de temps de travaux, il est impossible de dire quelle est la forme d'emploi de main-d'œuvre salariée la plus avantageuse pour le planteur mais le six mois en abunsan a, de loin, sa préférence.
- (23) Défrichements extrêmes annuels : 9,8 ha - 0 ha.
- (24) Société d'Aide Technique et de Modernisation Agricole de la Côte d'Ivoire.